



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS
Présents : 8	
Votants : 16	
Procurations : 8	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 08/12/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 18/12/2025	<p><b>Présents :</b> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DUMAS,</p> <p><b>Absents :</b> Mme BOSQ</p> <p><b>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</b> Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DALMONTI, Mr DARDENNE donne procuration à Mme CHRISTOL, Mr DESSEAUX donne procuration à Mme DELCASSE, Mr DIZIER donne procuration à Mme CHAMFEUIL, Mr LEBRIS donne procuration à Mme AZAM, Mme MACHADO donne procuration à Mr DUMAS, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme CHERT-RAMES,</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Mme CHERT-RAMES</p>

**Objet : Convention de mise à disposition des agents de la Commune de Castelginest auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelginest**

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale et de signer la convention afférente.

Il est également demandé au Conseil d'administration d'autoriser la mise à disposition d'un nouvel agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale et de signer la convention

afférente : Mme GARCIA et Mme KHIM Sinoun (remplacement de Hajasoa HERNANDEZ qui intègre le service RH).

Le Conseil d'Administration,

Vu la convention de mise à disposition des agents de la commune de Castelginest auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelginest,

ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **Autorise** les termes de la convention de mise à disposition des agents de la Commune de Castelginest auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelginest
- **Autorise** Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 15/12/2025*

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*Grégoire CARNEIRO,*



*Président du CCAS*

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente